PROCES VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du lundi 28 septembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le dix-sept septembre deux-mille-vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROY.

➢ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Stéphanie ALVES (Rouvray-Ste-Croix), Muriel BATAILLE (Tournoisis), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Annick BUISSON (Gidy), René DAUDIN (Artenay), Philippe DEFRANCE (Chevilly), Florine DELBARRE (Huêtre), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Martine LEFAUCHEUX (Gidy), Fabienne LEGRAND (Sougy), Frédéric LOPEZ (La Chapelle-Onzerain), Dominique LORCET (Chevilly), Lorraine MARTEAU (Trinay), Véronique DEFAY (suppléante de Alban PAILLET – Coinces), Denis PELE (St-Péravy-la-Colombe), Odile PINET (Patay), Nathalie REDIN (Bucy-le-Roi), Charles PIERRE-LOUIS (suppléant de Denis REIG – Bucy-St-Liphard), Christophe PERRON (suppléant de Virginie SICARD – Gémigny), Christophe LEFEBVRE (suppléant de Sandrine SIMON – Boulay-les-Barres), Sylvie VALENTIN (Villamblain), Patrice VOISIN (Patay).

➢ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anne BOUGRAIN (Coulmiers), Jean-Yves GUINARD (suppléant d'Aurore CARO - Meung/Loire), Edith CHARDON (Tavers), Yohan CHESNEAU (Binas), Claudie COUTURE (Villermain), Jonathan DEROSIER (Meung/Loire), Christophe DEWAELE (St-Ay), Léane FARINA JAVOY (Mézières-lez-Cléry), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Luc FOURNIER (St-Ay), Christine FRAMBOISIER (Chaingy), Philippe GACONNET (Cravant), Vincent MENU (Cléry-St-André), Sandrine PAIN (Rozières-en-Beauce), Stéphane ROY (Mareau-aux-Prés), Daniel THOUVENIN (Villorceau), François-Marie VAUXION (Cléry-St-André), Franck VUE (Epieds-en-Beauce), YVON Steven.

➢ **A donné pouvoir :**

- Michèle MAZY-VILAIN (Le Bardon) à Stéphane ROY (Mareau-aux-Prés)
- Grégory GONET (Messas) à Sandrine PAIN (Rozières-en-Beauce)

➢ **Assistaient également :**

Les délégués suppléants de la CCBL : Patrice SMEKENS (Rouvray-Ste-Croix), Gildas LEVESQUE (Tournoisis), Nathalie BIANCHI (Ruan), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Stéphanie JAMET (Sougy), Jean-Marc RIQUET (Chevilly).
Les délégués suppléants de la CCTVL : Anne BABIN (Chaingy), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-St-André), Matthieu LE ROYET (Rozières-en-Beauce).

➢ **Ainsi que :** Hervé LEFEVRE (Maire de Rozières-en-Beauce), Francis LHEURE (Président de FIBOIS Centre-Val de Loire), Amandine DIDELOT, Guillaume GUION et Olivier SILBERBERG (FIBOIS Centre-Val de Loire)

Ordre du jour :

1. Règlement intérieur (délibération n°26-20), Conseil de développement (délibération n°26-21)
2. PCAET, présentation de la Charte bois biosourcés par l'association FIBOIS Centre-Val de Loire (délibération n°26-22), Écopousse (délibération n°26-23), programme de sensibilisation énergie-climat (délibération n°26-24), Fonds Vert-PCAET (délibération n°26-25), contrôle de la CRC sur le programme LIFE
3. Biodiversité (Plant'action 2026 – plan de financement - délibération n°26-26) ; BiodiverCiné 2026 ; projets en réflexion avec la Chambre d'agriculture du Loiret (délibération n° 26-27)
4. Programme LEADER : composition du comité de programmation (délibération n°26-28) ; avancement des paiements et maquette financière (crédits disponibles)

5. Projet Alimentaire Territorial (plan de financement FEDER ajusté – délibération 26-29) ; présentation des éléments du diagnostic ; composition du comité de pilotage du PAT (délibération n°26-30) ; résultats de l'expérimentation EGAlim
6. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : avenant n°1 au CRST 2023-2029 (modalités de versement des subvention) (délibération n°26-31), éléments de réflexion sur le futur bilan mi-parcours du CRST 2023-2029
7. Questions diverses

Monsieur le Président remercie les élus pour leur présence et la mairie de Chevilly pour son accueil. Il constate que le quorum est dépassé et informe que deux pouvoirs ont été transmis avant la réunion. Michel Faugouin est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 22 juin 2026

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune remarque n'est émise. Le PV est adopté.

2. Règlement intérieur, Conseil de développement

❑ Règlement intérieur

Monsieur Roy remercie Saïd Balah pour son travail sur le nouveau règlement intérieur, lequel a été envoyé aux délégués avec la convocation. Il rappelle que le PETR avait six mois à la suite des élections pour reprendre le règlement intérieur et précise que celui-ci a été remanié avec la volonté de le simplifier, de le rendre plus lisible et plus fonctionnel. Les élus du comité syndical adoptent à l'unanimité le nouveau règlement intérieur (**délibération n°26-20**).

❑ Conseil de développement

Monsieur Roy indique la nécessité de renouveler la composition de cette instance (à la suite des élections). Il est précisé que trois des quatorze membres actuels souhaitent rester au sein du Conseil de développement. Les élus du comité syndical décident à l'unanimité de renouveler la composition du Conseil de développement, en partenariat avec les deux communautés de communes (**délibération n°26-21**).

3. PCAET, Charte bois biosourcés, Écopousse, cycle de sensibilisation énergie-climat, Fonds Vert-PCAET, contrôle de la CRC sur le programme LIFE

❑ Charte bois biosourcés

Monsieur Roy invite Francis Lheure, président de l'association FIBOIS Centre-Val de Loire et ses équipes à venir présenter les contours et les objectifs de la charte portant sur le bois et les matériaux biosourcés. Il est rappelé que la règlementation environnementale (dit « RE 2020 ») et la Stratégie Nationale Bas Carbone font évoluer en profondeur les pratiques de la construction visant à mieux valoriser le bois sur les territoires. Cependant, il apparaît que des freins persistent : maîtrise d'œuvre peu formée, cadre réglementaire jugé contraignant, crainte pour la ressource. La charte proposée vise à proposer aux élus une information objective et à accompagner les porteurs de projets.

Jean-Luc Fournier observe que cette charte est complémentaire de la convention signée pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques avec FIBOIS. D'un côté, on favorise l'utilisation de bois pour produire de la chaleur, de l'autre on séquestre le bois via la construction et rénovation de bâtiments publics. En ce sens, la charte est cohérente avec les objectifs du PCAET. M. Lheure rappelle que le choix des matériaux de construction/rénovation appartient aux élus ; la charte permet simplement à ceux-ci d'avoir un conseil éclairé en amont du choix de l'architecte.

Les élus du comité syndical décident à l'unanimité d'autoriser le Président à signer cette charte **(délibération n°26-22).**

❑ **PCAET**

Madame Bentz rappelle que le comité de pilotage du PCAET qui s'est réuni le 1er septembre dernier a notamment validé les contours du programme de sensibilisation énergie climat (dit « PSEC »).

❑ **Écopousse**

Madame Bentz informe que 27 classes (Binas, Coulmiers, Dry, Chevilly, Cercottes, Mézières-lez-Cléry, Saint-Ay) ont souhaité s'inscrire dans ce projet pour l'année 2026-2027.

Les élus du comité syndical décident de valider le plan de financement proposé, de renouveler le projet Écopousse sur l'année scolaire 2026-2027 sur les communes du Pays Loire Beauce qui en ont fait la demande et d'autoriser le Président à signer la convention avec le prestataire ECOCO2 pour déployer le programme Écopousse dans les écoles qui en ont fait la demande, de mobiliser les bénéficiaires pour financer le reste à charge et d'autoriser le président à ajuster le plan de financement en cas de modification des inscriptions et à signer tous les actes afférents à la présente délibération **(délibération n°26-23).**

❑ **Programme de sensibilisation énergie-climat (PSEC)**

Monsieur Christophe Dewaele quitte la salle. Jean-Luc Fournier informe que le PSEC constitue l'une des 136 mesures du PCAET. Il vise à sensibiliser les élus, agents et les habitants aux enjeux énergie-climat en utilisant plusieurs leviers : ateliers, théâtre, conférence débat, conférence, ciné-débat, etc. Il rappelle l'importance de ces actions, dans un contexte d'urgence climatique, où chacun et chacune ont pu voir ses effets avec les fortes chaleurs de cet été 2026.

Le plan de financement suivant est présenté :

N° de l'action	Dépenses TTC		Recettes		%
1	Ateliers agir pour le climat	6 000 €	LEADER 2023-2027	13 500 €	75%
2	Les rencontres du Plan Climat - organisation de rencontres	2 520 €	CRST 2023-2029	2 800 €	16%
3	Interventions en Comité syndical	- €			
4	Théâtre débat - compagnie Hors les rangs	3 044 €	Pays Loire Beauce	1 700 €	9%
5	Ciné-débat - les éclaireurs	330 €			
	Ciné-débat - de la résistance à la résilience	110 €			
	Ciné-débat - Paysans du ciel et de la Terre	800 €			
	Ciné-débat - Manger pour vivre	211 €			
	Ciné-débat - la face cachée des énergies vertes	1 440 €			
	Ciné-débat - la Beauce, le glyphosate et moi	385 €			
6	Les ateliers du Plan Climat - formation fresque de l'eau	40 €			
	Formation fresque agri-alim	25 €			
	Formation INVBC	30 €			
7	Graphiste support de communication	1 440 €			
	Frais de bouche	1 000 €			
	Dédommagement éventuels (déplacements et hébergements des intervenants)	625 €			
	TOTAL	**18 000 €**	**TOTAL**	**18 000 €**	**100%**

Jean-Luc Fournier souligne que la participation aux ateliers agir pour le climat ne nécessite pas de prérequis et qu'ils permettent à chacun de s'approprier la thématique du changement climatique. Il souligne l'importance pour les délégués du comité syndical d'y participer : partager les connaissances sur les enjeux environnementaux est nécessaire pour l'action territoriale. Les rencontres du plan climat porteront sur des sujets d'actualité et de préoccupation des élus. La première portera sur le phénomène des retraits gonflements d'argile, la date prochaine reste à confirmer.

Il est souligné l'importance de répartir les actions de ce programme dans l'ensemble du territoire.

Les élus du comité syndical décident de lancer le programme de sensibilisation énergie-climat sur la base des éléments demandés, d'acter les différents prestataires retenus dans le cadre de ce programme, de solliciter la Région Centre-Val de Loire via le CRST porté par le PETR Pays Loire Beauce pour soutenir ce projet, d'autoriser le Président du PETR Pays Loire Beauce à mobiliser les fonds européens issus du programme LEADER pour soutenir financièrement ce projet, d'autoriser le Président à solliciter d'autres concours financiers et d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération **(délibération n°26-24).**

Monsieur Christophe Dewaele revient dans la salle.

❑ **Fonds Vert – PCAET**

Monsieur Roy rappelle que ce sujet a été présenté en comité syndical de juin 2026 mais qu'aucune délibération n'avait été prise à l'époque. Il propose donc de délibérer pour flécher les 49 814,33 € issus de l'enveloppe du Fonds Vert / PCAET vers l'animation du PCAET d'octobre 2026 à décembre 2027.
Les élus du comité syndical valident à l'unanimité cette proposition **(délibération n°26-25).**

❑ **Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur le programme LIFE**

Monsieur Roy rappelle que la CRC a rencontré le Président du PETR le 23 janvier 2026, que le PETR a répondu aux trois questionnaires de la CRC ainsi qu'aux deux rapports envoyés. Il observe que le rapport définitif de la CRC n'appelle pas de remarque particulière et invite les élus à donner leur avis. Jean-Luc Fournier salut la création de l'association ALBATRE issue du programme LIFE ainsi que celle de l'association Deuxième vie, dont l'objectif est de créer une ressourcerie sur le territoire de la Beauce Loirétaine. Aucune autre remarque d'est émise par les élus du comité syndical ; le rapport définitif de la CRC est validé.

❑ **Webinaire de l'ADIL « se préparer aux épisodes caniculaires futurs »**

Mme Bentz informe que l'ADIL[1] du Loiret organise un webinaire ce mardi 29 septembre. Les éléments de ce webinaire sont récupérables ici :

- Supports téléchargeables : lien permettant de visionner ce webinaire ; support de présentation
- Autre support : « le suivi des consommation énergétiques des bâtiments »

4. Biodiversité : Plant'action 2026, BiodiverCiné 2026 ; projets avec la Chambre d'agriculture du Loiret

❑ **Plant'action 2026**

Madame Bataille informe qu'un bilan global de la démarche Plant'action sera fait prochainement, notamment pour observer les plants qui ont résisté. Les bénéficiaires et le plan de financement de l'opération 2026 sont présentés :

ID	Bénéficiaire	Statut	Commune	Nombre de plants	Taux accordé par COPIL Biodiv
D1	Basile FAUCHEUX	Agriculteur	EPIEDS EN BEAUCE	327	80%
D2	Beaugency, Béton, Camions ça suffit !	Association	BEAUGENCY	125	50%
D3	Beaugency	Commune	BEAUGENCY	140	50%
D4	Tournoisis	Commune	TOURNOISIS	458	50%
D5	SCI MAM GOZ	SCI	CHEVILLY	76	50%
D6	Laurent JACQUET	Agriculteur	ARTENAY	180	80%
			Total	1 306	60 %

Dépenses TTC		Recettes	
Plants (1 306)	2 681,58 €	CRST (57 %)	4 288,03 €
Fournitures de protections (Kit individuel)	3 363,56 €	Bénéficiaires (41 %)	3 023,74 €
Paillage	1 352,60 €	Pays Loire Beauce	85,97 €
Total	7 397,74 €	Total	7 397,74 €

Il est rappelé que le soutien au paillage est fait depuis le début de l'opération il y a trois ans.
Les élus du comité syndical décident de valider le plan de financement définitif de Plant'action 2026 ainsi que la liste des 6 bénéficiaires, d'autoriser le Président à signer les conventions avec les bénéficiaires, de solliciter la Région Centre-Val de Loire via le CRST 2023-2029 du PETR Pays Loire Beauce pour soutenir financièrement ce projet et d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents **(délibération n°26-26).**

❑ **BiodiverCiné 2026**

Madame Bataille indique que l'association Valimage, spécialiste de l'image et de l'audiovisuelle, accompagne depuis plusieurs années le PETR dans la mise en œuvre du projet BiodiverCiné. Il appartiendra au PETR de faire le bilan de ce projet, engagé il y a 6 ans, afin de définir les suites à donner.

[1] Agence Départementale d'Information sur le Logement

❑ **Projet en réflexion avec la Chambre d'agriculture du Loiret**

Madame Bataille rappelle que le PETR a pris contact avec la Chambre d'agriculture du Loiret (CA45) afin de développer des projets permettant de favoriser la biodiversité dans les pratiques agricoles. Dans ce cadre, la CA45 a proposé une étude de faisabilité portant sur des « Paiements pour Services Environnementaux » (dit « PSE ») consacré à la réintroduction des légumineuses dans les rotations agricoles. En effet, les légumineuses présentent plusieurs intérêts agronomiques et environnementaux, notamment en matière de fertilité des sols, de réduction des besoins en engrais azotés et de diversification des rotations culturales. Le projet vise donc à étudier les conditions de mise en œuvre d'un dispositif de PSE permettant de rémunérer des agriculteurs pour des services environnementaux associés à la réintroduction et au développement des légumineuses dans les systèmes de culture du territoire. Le projet serait conduit en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Loiret, Intact Régénérative, la coopérative Axéreal et des agriculteurs du territoire. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Frais salariaux	27 625 €	LEADER (59%)	19 200 €
Couts indirects 15%	4 875 €	Intact (15%)	5 000 €
		CA45 (26%)	8 300 €
Total	**32 500 €**	**Total**	**32 500 €**

Monsieur Roy constate que les légumineuses sont un moyen d'apporter de l'azote au sol. M. Lorcet note la nécessité qu'il y ait un modèle économique pour ce projet. Mme Legrand note qu'il conviendrait de connaître les raisons de la baisse de la culture des légumineuses en Beauce.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident de soutenir le projet d'étude de faisabilité d'un Paiement pour Services Environnementaux (PSE) en faveur de la réintroduction des légumineuses dans les rotations agricoles et de soutenir la démarche portée par la Chambre d'agriculture du Loiret à solliciter les fonds européens LEADER dans le cadre du financement **(délibération n°26-27)**

❑ **Inventaire de Biodiversité Communale (dit « IBC »)**

Les IBC permettent d'avoir une connaissance du patrimoine naturel suffisante sur une commune et de mobiliser les habitants pour éclairer les projets locaux portés par les élus. Les objectifs sont multiples :

- Réaliser un état des lieux du patrimoine naturel (faune, flore et habitats) afin d'identifier les enjeux liés à la biodiversité remarquable et ordinaire et améliorer la connaissance via des inventaires ;
- Sensibiliser et mobiliser élus, agents techniques et citoyens pour conserver ou restaurer la richesse faunistique et floristique du territoire communal ;
- Initier des actions de prise en compte de la biodiversité et la valoriser ;
- Accompagner les collectivités volontaires vers une gestion de leur espace favorable à la biodiversité ;
- Guider les élues vers l'intégration des résultats des IBC dans les projets d'aménagement

Le PETR organise le vendredi 9 octobre 2026 à 14h00 un webinaire de présentation des outils « IBC » et « objectif climat 2050 ». L'idée est d'identifier les communes susceptibles de déployer l'un de ces deux outils entre 2027 et 2029 et d'inscrire le financement de ces projets dans l'axe biodiversité du BMP du CRST (financement à 80%).

5. Programme LEADER : composition du comité de programmation ; avancement des paiements et maquette financière

❑ **Composition du comité de programmation LEADER**

Monsieur Roy informe qu'il reste des places dans le collège public du comité de programme (dit « Coprog »). Dans un souci d'équilibre géographique, il invite les élus issus de la CCBL à se faire connaitre. Il informe que le Coprog se réunit 3 à 4 fois par an.

Concernant le collège privé du Coprog, M. Roy informe qu'il s'agit d'un complément et non d'un renouvellement.

COLLEGE PUBLIC			
TITULAIRE	**COMMUNE**	**SUPPLÉANT**	**COMMUNE**
BATAILLE Muriel	Tournoisis	FAUGOUIN Michel	Chaingy
BESNARD Bernadette	Le Bardon	PELE Denis	St-Péravy-la-Colombe
ALVES Stéphanie	Rouvray-Ste-Croix	VALENTIN Sylvie	Villamblain
CAZEAUDUMEC Clarisse	Cléry-St-André	DAUDIN René	Artenay
BUISSON Annick	Gidy	LEFAUCHEUX Martine	Gidy
DEFRANCE Philippe	Chevilly	LASNE DARTIAILH Brigitte	Baule
HOVORKA Frank	Beaugency	ROUSSARIE Jean-Paul	Huisseau-sur-Mauves
POINTEREAU Thomas	Epieds-en-Beauce	GRAVRAND Isabelle	Tavers

A date, un total de cinq places est disponible au sein du collège privé (deux titulaires et trois suppléants). Il appartiendra au comité de programmation de se déterminer prochainement sur la nouvelle composition du collège privé en le complétant. Cette modification fera l'objet d'une notification à la Région. En tenant compte des volontés de départs, la composition du collège privé est actuellement la suivante :

COLLEGE PRIVÉ			
TITULAIRE	**STRUCTURE**	**SUPPLÉANT**	**STRUCTURE**
BERRUET Magali	Les Fous de Bassan !	Maéva RUFFIER	Les Fous de Bassan !
BOIZARD Adeline	Collectif des gares du Val de Loire		
COGNEAU Gérard	Association Valimage		
CREUSILLET Marie-France	Association CaféCiCré	COROLEUR Danielle	Conseil de développement /ALBATRE
		PERDEREAU Baptiste	Agriculteur - Beauce-la-Romaine
GOND Frédéric	Agriculteur Tavers	LECOMTE Camille	Agriculteur - Beauce-la-Romaine
POINTEREAU François	Racines du Pays Loire Beauce	DANSE Claude	Racines du Pays Loire Beauce
POWER John	Loiret Nature Environnement	PAPET Didier	Loiret Nature Environnement

Les élus du comité syndical valident la composition du collège public et du collège privé du comité de programmation **(délibération n°26-28).**

❑ Avancement des paiements et maquette financière

Monsieur Roy présente la maquette financière aux élus :

Fiches actions	intitulé	Maquette financière	%	Crédits engagés au 03/06/26	Crédit disponible au 03/06/26
1	Restaurer et gérer les écosystèmes dans leurs diversités	**127 400 €**	**15%**	62 573,79 €	64 826,21 €
2	Favoriser le développement de filières locales environnementales	**125 550 €**	**15%**	- €	125 550,00 €
3	Développer la sobriété énergétique et les énergies renouvelables en faveur d'une transition décarbonée	**195 550 €**	**23%**	96 413,14 €	99 136,86 €
4	Culture de proximité et participation citoyenne en faveur des transitions durables et rurales	**83 700 €**	**10%**	56 668,03 €	27 031,97 €
5	Valoriser le terroir par l'alimentation locale et le tourisme durable	**83 700 €**	**10%**	- €	83 700,00 €
6	Coopération en région Centre-Val de Loire	**11 850 €**	**1%**	- €	11 850,00 €
7	Coopération nationale et internationale	**8 000 €**	**1%**	8 000,00 €	- €
TOTAL		***635 750 €***	***75%***	223 654,96 €	412 095,04 €
8	Animation et fonctionnement du GAL	**209 250 €**	**25%**	102 196,28 €	107 053,72 €
TOTAL		**845 000 €**	**100%**	325 851,24 €	519 148,76 €

6. Projet Alimentaire Territorial : plan de financement FEDER ajusté ; éléments du diagnostic ; composition du comité de pilotage ; résultats de l'expérimentation EGAlim

❑ Plan de financement ajusté

Madame Marchand rappelle ou informe que la convention avec l'Etat portant sur la SNANC (Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat) a été signé courant de l'été. Elle précise que la demande de subvention FEDER, déposé en février 2026, a été ajustée pour tenir compte des certitudes obtenues de l'Etat.

Les membres du Comité syndical après en avoir délibéré, décident d'approuver le plan de financement portant sur l'animation du PAT du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Animation interne	133 235,52 €	Fonds Vert - PCAET	10 673,90 €	6,6%
Coût indirect (15%)	19 985,33 €	SNANC (Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat)	66 972,13 €	41,7%
Communication (dépliant, évènement, etc.)	6 000,00 €	FEDER	50 932,79 €	31,7%
Frais de bouche	1 500,00 €	Pays Loire Beauce	32 142,03 €	20%
TOTAL	160 720,85 €		160 720,85 €	100%

(délibération n°26-29)

❑ Composition du comité de pilotage PAT

Monsieur Roy propose que le comité de pilotage du PAT Loire Beauce soit composé ainsi :

- Les représentants des partenaires techniques et financiers : DRAAF Centre-Val de Loire, ADEME, DREETS, ARS, DDT 45, DDT 41 et Conseil Régional
- Les acteurs locaux : BioCentre, Chambre d'agriculture du Loiret, Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, Département du Loiret et Département du Loir-et-Cher
- Les élus du Bureau mobilisés sur les questions alimentaires et agricoles, dont le Président du Copil et le Vice-Président
- Les Communautés de Communes : Président et DGS

Les membres du Comité syndical après en avoir délibéré, décident d'approuver la composition du comité de pilotage du PAT Loire Beauce **(délibération n°26-30).**

❑ Résultats de l'expérimentation EGAlim

Monsieur Lorcet informe que la cantine de Chevilly a bénéficié de cet accompagnement. Bien que timoré au départ, le personnel s'est ensuite montré enthousiaste sur cette expérimentation. Les enfants ont également apprécié découvrir de nouveaux menus. Il précise que la démarche sera pérennisée sur sa commune.

❑ Éléments du diagnostic

Madame Marchand informe qu'elle a mené, dans le cadre de ce diagnostic, 27 entretiens semi-directifs. Elle informe que 26 communes et 579 habitants ont répondu aux questionnaires en ligne. Elle informe que le diagnostic sera finalisé en fin d'année 2026.

7. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : avenant n°1 au CRST 2023-2029 ; réflexion sur le futur bilan mi-parcours du CRST 2023-2029

❑ Avenant n° 1 au CRST 2023-2029

Monsieur Roy présente les nouvelles conditions de versement des subventions du CRST. Les membres du Comité syndical après en avoir délibéré, décident d'approuver le projet d'avenant n°1 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) n°2 du PETR Pays Loire Beauce annexé à la présente délibération, de donner mandat au Président pour poursuivre toutes démarches de négociation et de contractualisation avec la Région et d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération **(délibération n°26-31).**

❑ **Éléments de réflexion sur le bilan mi-parcours**

Madame Pinet présente les principaux chiffres des projets financés par le CRST entre 2023 et 2026 :

- 76 projets (hors subv animation et bonif énergie)
- 14 millions de dépenses éligibles (sur un investissement total de 28 millions)
- 6 187 760 € de crédits engagés (72% de l'enveloppe disponible)
- 3 projets de santé (Beauce-la-Romaine, Patay et St-Ay)
- 7 projets agricoles aidés
- 6 projets sportifs
- 2 friches réhabilités (Patay, Meung-sur-Loire)
- 8 pistes cyclables créées (5,7 Km)
- 12 projets biodiversité (dont 13 349 arbres plantés)
- 14 bâtiments isolés (dont 2 écoles, 2 mairies, 2 gymnases) – 8 000 m²
- 12 projets d'éclairage public modernisé – 2 099 luminaires changés
- 1,9 millions de KWh économisés / an
- 308 tonnes de gaz à effet de serre (GES) évités / an
- 3 projets « A VOS ID » dont une initiative « Plantons par nature » et deux projets d'investissement

Elle note quelques éléments d'analyse :

- Les communes sont les 1ères bénéficiaires du CRST
- 50% des communes (24/48) ont bénéficié du CRST
- Le Plan Climat Régional très sollicité : 126 % de l'enveloppe (grâce au recours à l'enveloppe fongible) ; contribuant aux objectifs du PCAET
- Un recours modeste aux crédits de fonctionnement (231 300 € sur un maximum de 700 000 €)
- Peu de projets intercommunaux
- Aucun projet culturel

Type de porteur	Crédits engagés	part
Communes	4 559 300 €	74%
EPCI	509 500 €	8%
PETR Pays Loire Beauce	221 700 €	4%
Projets associatifs	469 800 €	8%
Projets privés	82 900 €	1%
Bailleurs sociaux	112 000 €	2%
Autres (THD, Université)	232 560 €	4%
Total crédits engagés	**6 187 760 €**	100%
Taux d'engagement	72%	

La maquette financière est présentée ainsi que les cartes de répartition des subventions :

Crédits engagés *(juin 2026)*	Dotation de base	Montant engagés	% engagés	Nbr de projets
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	**1 004 860 €**	**465 960 €**	**46%**	**11**
Axe A1 : Très haut débit	232 560 €	232 560 €	100%	1
Axe A2 : Accueil des entreprises	300 000 €	0 €	0%	0
Axe A3 : Economie agricole	312 300 €	82 900 €	27%	7
Axe A4 : Economie sociale et solidaire	0 €	0 €	0%	0
Axe A6 : Economie touristique	160 000 €	150 500 €	94%	3
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	**1 400 000 €**	**1 294 100 €**	**92%**	**11**
Axe B1 : Services à la population	660 000 €	844 600 €	128%	5
Axe B2 : Développement de l'accès à la culture	50 000 €	0 €	0%	0
Axe B3 : Sport	690 000 €	449 500 €	65%	6
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	**2 250 000 €**	**1 187 000 €**	53%	**13**
Axe C0 : Paysage	0 €	0 €	0%	0
Axe C1 : Aménagement d'espaces publics	400 000 €	289 000 €	72%	2
Axe C2 : Foncier	910 000 €	266 900 €	29%	2
Axe C3 : Habitat – Logement	340 000 €	112 000 €	33%	1
AXE C4 : Rénovation urbaine	0 €	0 €		0
AXE C5 : Mobilité durable	600 000 €	519 100 €	87%	8
territoires en transition	0 €	0 €	0%	**0**
D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	**442 100 €**	**201 500 €**	46%	**12**
E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	**2 050 000 €**	**2 586 500 €**	126%	**27**
ENVELOPPE FONGIBLE	**653 040 €**	**0 €**	0%	0
Animation	**300 000 €**	**178 400 €**	59%	**4**
F : A VOS ID	**500 000 €**	**274 300 €**	55%	**3**
TOTAL	**8 600 000 €**	**6 187 760 €**	**72%**	**81**

Monsieur Roy note la nécessité de travailler sur des critères de sélection pour les projets qui seront retenus au bilan mi-parcours et propose les critères suivants :
- Vérifier l'adéquation avec les priorités régionales et leur éligibilité aux cadres d'intervention du CRST (modification des taux d'aides refusée par la Région)
- Obtention d'une seule subvention par entité sur 2027-2029 sauf en cas de rayonnement intercommunal avéré
- Vérifier la maturité de chacun de ces projets
- Centrer sur les projets déjà recensés : pas de nouvel AMI mais préparer le futur CRST
- Cibler les projets publics et non privés
- Cibler sur des thèmes prioritaires correspondant aux enjeux définis sur le territoire et en cohérence avec les démarches en cours (PCAET, SCoT, COT ENR, PAT, etc.) :
- Santé ; énergie-climat ; friche ; mobilité.

Monsieur Roy observe qu'il n'est pas possible de modifier les taux de subvention présents dans les mesures du CRST.
Madame Legrand note l'intérêt d'observer l'historique dans l'attribution des subventions. Elle souligne que la CCBL a un caractère plus rural que la CCTVL et rappelle la nécessité d'aider aussi les petites communes dans leur projet.
Monsieur Lorcet émet l'idée d'un équilibre géographique dans l'attribution des subventions.

8. Questions diverses

❑ COT ENR

L'agent de développement informe que deux ateliers similaires avec le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et les partenaires (FIBOIS Centre-Val de Loire, ADIL – CEP du Loiret, CAP Loiret et AREC Centre-Val de Loire) seront organisés les :
- Mardi 3 novembre 2026 – de 9h30 à 12h00 à Jargeau
- Mardi 17 novembre 2026 – de 9h30 à 12h00 à St-Ay

L'objectif est de montrer l'ingénierie disponible en matière de projet de réhabilitation thermique de bâtiments et de déployer d'ENR.

❑ Prochaines réunions

- BiodiverCiné – Baule : mercredi 7 octobre – 16h00
- Comité de pilotage Projet Alimentaire Territorial : vendredi 9 octobre - matin
- Comité de programmation LEADER : lundi 12 octobre 18h00 à St-Ay
- BiodiverCiné – Gémigny : samedi 17 octobre – 9h30
- BiodiverCiné – Chaingy : vendredi 6 novembre 17h30 puis samedi 7 novembre 14h00
- Bureau : lundi 9 novembre - 18h00
- COT ENR – présentation ingénierie : mardi 17 novembre – 9h30 – St-Ay
- BiodiverCiné – Patay : samedi 30 janvier 2027 – 14h00

Clôture de la réunion : 20h04.

Le Président

Stéphane ROY

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL Pays Loire Beauce 45 (Loiret)

Le secrétaire de séance

Michel FAUGOUIN